

## Assemblée du 6 juin 2011 (11)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 juin 2011 à 19 heures 30.

### Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Gilles Cayouette, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

**Absence** : M. Pascal Gauthier

### Résolution #1    Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gilles Cayouette, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du 2 mai, 9 mai, 18 mai et 30 mai 2011
04. Acceptation des comptes
05. Correspondance
06. Système de chauffage (remplacement du brûleur)
07. Projet Volet 2, réservation de crédits et dépôt d'un projet (résolution)
08. Formation des élus (code d'éthique)
09. Évolution des dossiers et projets en cours
  - a) Travaux Préco
    - Travaux secteur Nord
    - Travaux secteur Sud
  - b) Traitement des eaux usées
10. Rapport des comités et représentations
  - a) Travaux publics (boîtes de service aqueduc, travaux de rues, divers)
  - b) Service incendie (rapport mensuel, règlement incendie régie)
  - c) Urbanisme
  - d) Loisirs
  - e) MRC
  - f) RISN (projet de loi privée)
  - g) Autres comités et activités (Camping, CJS, SQ)
11. Mentions à l'item varia
  - a) Conteneur chemin des Patriotes
  - b) SARP
  - c) Centraide
  - d) Option Transport
  - e) Motion de félicitation École Bon Pasteur
  - f) Assemblée générale Groupe Ensemble
  - g) Cercle de l'Age d'Or
  - h) Lumières non fonctionnelles, rue Pie XII
  - i) Parc municipal (bancs)
  - j) Autres sujets s'il y a lieu
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

## **Résolution # 2      Adoption du procès-verbal du 2 mai 2011**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **Résolution # 3      Adoption du procès-verbal du 9 mai 2011**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **Résolution # 4      Adoption du procès-verbal du 18 mai 2011**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

**Note :** le procès verbal du 18 mai a été imprimé par erreur sur la page 129 du livre des procès-verbaux alors qu'il aurait dû être inscrit à la page 127. Les membres du conseil ont été informés de cette inversion lors de l'envoi des copies des procès-verbaux. Le conseil considère que cette inversion ne porte pas atteinte à la tenue de cette séance puisque la date et le contenu de ce procès-verbal correspondent fidèlement à ce qui a été discuté et décidé.

## **Résolution # 5      Adoption du procès-verbal du 30 mai 2011**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2011 tel qu'il a été rédigé. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

## **CORRESPONDANCE**

**1. Coopérative Jeunesse de Services.** Remerciements à la municipalité pour sa contribution financière à la CJS au montant de 750 \$. Deux animateurs ont été engagés (Hélène Fortin et Jordan Larouche). La CJS offre du travail dans un encadrement coopératif aux jeunes de 13 à 17 ans. La CJS doit trouver près de 6 000 \$ dans son milieu local pour réaliser sa mission annuelle. En 2010, les 16 CJS sur le territoire de la MRC ont embauché 32 animateurs et 175 jeunes coopérants. Les activités ont engendré 75 109 \$ de revenus pour 4051 heures de travail et 8501 heures de travail volontaire (bénévolat).

**2. Député Alexandre Cloutier.** Recommandation d'une subvention de 10 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Le budget de 2011 accordé au député est de 179 670 \$ pour les 16 municipalités de la circonscription de Lac-Saint-Jean. (Formulaire à retourner avec confirmation).

**3. Ministère des Affaires Municipales.** Confirmation du ministère que le règlement 309-11 a été approuvé (dossier AM 267559) le 31 mai 2011.

**4. Serge Lindsay.** M. Lindsay réitère sa demande au conseil en vue de faire accepter le plan original du projet de lotissement qu'il a présenté au conseil et à la commission d'urbanisme. Il invoque que plusieurs projets de développement semblables ailleurs sont présentés avec des ronds points et qu'il n'y a pas de contrainte imposée par les services incendie des autres municipalités.

**5. SARP.** Offre du Service d'Aide-conseil en Rénovation Patrimoniale qui facturera directement aux municipalités à partir de 2012 plutôt que par la MRC. La tarification proposée est sur une période de 5 ans à raison de 10 consultations pendant cet intervalle (variant de 5520 à 6220 \$).

**6. Christine Renaud.** Le terrain de la résidence de Mme Renaud, située au 600 route 169 a été baignée pendant deux mois. Afin de minimiser les dommages qui pourraient survenir ultérieurement, il est demandé à la municipalité de creuser un fossé ou une autre forme d'irrigation normale et efficace qui sera utile aux résidents de cette zone.

**7. Office des personnes handicapées.** Invitation à souligner par divers moyens la semaine québécoise des personnes handicapées, du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2011.

**8. Industries TLT.** Autorisation de recul dans une entrée privée pour les camions de collecte d'ordures et de recyclage, valide pour une année (au 163 de la rue Lindsay).

**9. École Bon Pasteur.** Dans le cadre du développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales, l'école Bon Pasteur a obtenu l'honneur provincial de remporter le prix Marie-Victorin. Ce prix est accompagné d'une bourse de 1,000 \$ qui permettra à l'école d'enrichir ses multiples projets.

Note : L'item 6 a fait l'objet d'un commentaire de la part des membres du conseil à savoir qu'un fossé sera creusé au 600 de la route 169. L'item 4 est rapporté au rapport du comité d'urbanisme. S'il y a lieu, les destinataires seront avisés par écrit de la position que le conseil a adoptée ou compte adopter face à ces demandes.

#### **Résolution # 6      Acceptation des comptes**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de mai 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3167	Postes Canada (timbres)	134.43
3168	Claire Desjardins (licences de chiens)	487.50
3169	Mona Gauthier (licences de chiens)	487.50
3173	Groupe Sanidro (nettoyage réseau)	11 367.26
3176	Consultants CTA (assainissement des eaux)	5 126.63
3179	BNCU (essence)	699.77
3181	Visa Desjardins (frais déplacement)	80.05
3182	Ultramar (huile à chauffage)	1 400.59
3183	Hydro Québec (lumières de rues, immeubles)	1 709.88
3186	Hydro Québec (volet 2 installation électrique)	2 792.30
3190	Petite caisse (poste)	103.08
3193	Alain Gauthier (émission des permis)	420.79
3194	Aqua Ter Eau (étude et analyse goût de l'eau)	9 638.06
3195	Bell Mobilité (cellulaires)	492.73
3196	Bell (téléphone, fax)	671.73
3197	Biolab (analyse de l'eau)	190.05
3198	BNCU (essence)	1 632.90
3199	Cain, Lamarre (consultations)	227.85
3200	Publication CCH (mise à jour)	268.80
3201	Les Clôtures du Lac (Préco sud)	369.12
3202	Consultants CTA (Préco sud, test d'eau)	2 101.92
3203	CTA (tapis guichet automatique)	26.32

3204	Déneigement MG (stationnements)	1 549.39
3205	Épicerie DJ Tremblay (frais réunion)	24.25
3206	Matériaux Alma (peinture véloroute)	102.52
3207	Espace Bell (cellulaires)	1 098.98
3208	Les Électriciens du Nord (lumières de rues)	567.01
3209	Garage Rosaire Côté (pièce camion)	5.70
3210	GC Distributions Sanitaires (produits d'entretien)	94.33
3211	Génivar (Préco Sud)	4 545.61
3212	Ghislain Gilbert (entraînement pompier)	40.00
3213	Hydro Québec (immeubles, lumières de rues)	3 795.01
3214	Industries TLT (pompiers)	58.05
3215	Jean Claude Duchesne (déplacement)	30.00
3216	J. M. Bouchard (pièces)	101.11
3217	John Meunier (analyse de l'eau)	265.10
3218	Lachance Asphalte (balayage de rues)	4 084.21
3219	Lachance P. Autos (divers)	1 463.64
3220	Matériaux Delisle (Volet II)	470.67
3221	Maltais & Ouellet (pièces)	53.00
3222	Mégaburo (fournitures de bureau, photocopieur)	1 860.95
3223	Sécurité Publique (police 1/2)	39 614.00
3224	MRC Lac St Jean Est (vidanges, véloroute)	18 568.27
3225	Nancy Brisson (déplacement)	30.00
3226	Produits Municipaux BCM (voirie)	3 211.63
3227	P.G. Solutions (soutien)	398.74
3228	Planète 104,5 (annonce)	41.01
3229	Produits Entretien Boily (produits d'entretien)	117.74
3230	Protectron (système d'alarme)	703.53
3231	Relais Chez Nick-O (essence)	295.67
3232	Deloitte (vérification comptable)	4 408.89
3233	Signalisation Inter Lignes (véloroute)	2 776.35
3234	Terrassement Belleau (voirie)	<u>11 436.05</u>
		142 240.67

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

---

Jean Claude Duchesne, dg

### **Résolution # 7 Réparation du système de chauffage (brûleur)**

Il set proposé par Mme Huguette, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Pro Combustion Inc en vue de remplacer le brûleur à l'huile du système de chauffage de l'hôtel de ville au coût de 1,812.50 \$.

## **Résolution # 8    Volet 2 , demande d'aide financière**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Volet 2 pour lequel elle dépose un projet. A cet effet, la municipalité s'engage à contribuer à la réalisation des travaux et de contribuer pour un montant correspondant à 20% du projet et à tout dépassement de coûts, s'il y a lieu. Aux fins de la présente, M. Jean Claude Duchesne dg est autorisé à signer les documents relatifs à la présentation de ce projet pour et au nom de la municipalité.

### **FORMATION DES ÉLUS (CODE D'ÉTHIQUE)**

Tel que recommandé par le ministère des Affaires municipales, tous les élus des municipalités du Québec se doivent de suivre une formation en éthique et déontologie. Les membres du conseil ont reçu de la FQM à cette assemblée le calendrier des formations qui seront dispensées dans la région. L'agenda des formations sera le suivant pour les endroits les plus rapprochés :

L'Ascension : vendredi 18 novembre 2011 de 9H00 à 16H00  
St Félicien : vendredi 18 novembre 2011 de 9H00 à 16H00  
Hébertville : samedi 19 novembre 2011 de 9H00 à 16H00  
Normandin : samedi 19 novembre 2011 de 9H00 à 16H00

### **TRAVAUX PRECO (NORD ET SUD)**

**Travaux Préco Nord.** Les correctifs et certains travaux non entrepris sont en cours de réalisation. C'est le cas entre autre pour la pose de gazon et l'ajustement de certains trottoirs dont le niveau de plusieurs entrées est encore jugé trop élevé. Certains rapiéçages d'asphalte sont en cours; il est noté toutefois qu'un remplacement effectué sur la rue Côté n'a pas donné l'effet escompté. En ce qui concerne l'étanchéité des conduites posées, certaines fuites concernant 3 regards ont été ou seront colmatées. Une section de conduite de béton (rue St Jean) présente une fissure et celle-ci sera corrigée par l'injection d'une colle époxy le long de la conduite. Quant aux conduites d'égout en plastique qui semblaient présenter un niveau de déformation supérieur à la norme BNQ, un examen complet d'une firme experte révèle que le taux est d'au maximum 7.5%, ce qui répond à la norme.

Il est rapporté que les trottoirs sont très élevés comparativement à la chaussée. Selon ce que l'on rapporte, les trottoirs ont été aménagés ainsi en considérant que dans une quinzaine d'années, il faudra poser une couche d'usure et que si cela n'est pas considéré, on déplorera de ne pas l'avoir planifié. Pour le moment, tout le monde s'en plaint et il sera nécessaire d'adoucir l'écart entre le niveau du pavage et celui de plusieurs entrées privées. La situation n'est pas unique à Ste Monique, on le constate dans d'autres municipalités où des travaux de même nature ont été réalisés et présentent la même lacune.

**Travaux Préco Sud.** Le règlement 309-11 a été approuvé le 31 mai dernier donnant ainsi la possibilité d'entreprendre les travaux dans ce secteur. En conséquence, le conseil municipal considère que les soumissions qui ont été ouvertes et faisant l'objet d'une acceptation conditionnelle à l'approbation du règlement 309-11 sont acceptées sans condition et que les contrats afférents à ces soumissions sont adjugés et devront être confirmés aux entrepreneurs concernés. Selon l'agenda du consultant, les travaux devraient s'étendre sur une période de 6 semaines de sorte qu'ils devraient se terminer vers le 8 juillet, en incluant le remplacement des conduites sur la rue Honfleur. En date de la présente assemblée, tout semble indiquer que les conditions sont favorables à la réalisation des travaux dans le délai attendu.

**Note:** selon les normes de construction et la qualité des matériaux sur le marché, le remplacement actuel des conduites devrait faire en sorte que la durée de vie utile des infrastructures soit d'environ cent ans. Il n'aurait pas été possible à la municipalité de pouvoir entreprendre ces travaux sans l'aide financière qui est fournie par le programme de remplacement des conduites.

## **Résolution # 9      Emprunt temporaire 1,100,00 \$, travaux Préco Sud**

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte Monique soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire de 1,100,000 \$ dans le cadre des travaux de remplacement des conduites (programme Préco) en vertu du règlement 309-11 qui a été approuvé par le ministère des Affaires municipales. Aux fins de la présente résolution, Messieurs Georges Bouchard maire, et Jean Claude Duchesne dg sont autorisés à signer la demande de prêt pour et au nom de la municipalité.

## **TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Suite au décès du consultant (M. Camil Tremblay) qui avait élaboré le concept à appliquer pour le traitement futur des eaux usées, tous les documents et honoraires qui étaient dus à la firme LES CONSULTANTS CTA pour ce projet ont été acquittés. Le dossier a été transféré à la firme Génivar qui devrait finaliser les travaux d'ici quelques semaines pour moins de 10 000 \$. Ce dossier est en attente de recevoir une offre de subvention une fois qu'il aura été complété. Considérant qu'il n'y aura pas toujours des subventions à un taux de participation aussi élevé pour réaliser ce genre de projet, il était et il est nécessaire d'avancer beaucoup plus rapidement. Selon les derniers calculs du consultant, le projet est estimé à 3.2 M \$. Le projet prévoyait deux étangs alors que selon une révision du service d'ingénierie, il en faudrait éventuellement trois.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

**Boîte de service d'aqueduc (entrée d'eau résidentielle).** Une fuite a été réparée sur la rue Honfleur dû à un bris d'une boîte de service sur l'emplacement du propriétaire. A cet effet, le responsable des travaux publics fait mention que plusieurs de ces boîtes de service subissent un mauvais traitement et que souvent, elles sont pliées, tordues ou arrachées lors de diverses activités : déneigement, camion ou véhicule lourd qui roulent dessus, décapage de neige au printemps, etc. Tous ces événements provoquent une charge de travail additionnel au personnel de la municipalité qui en assume toujours les frais. Il y aurait lieu et c'est ce qui doit se produire, que chaque propriétaire indique par un moyen quelconque l'endroit où est située la boîte de service d'aqueduc de sa résidence ou de son immeuble car il en est responsable. A défaut de le faire, cet équipement devient vulnérable et à courte ou moyenne échéance, il y aura des frais de réparation ou de remplacement qui seront dorénavant à la charge du propriétaire. Que chacun soit averti de la situation afin de prendre les mesures nécessaires pour identifier la localisation de sa boîte de service et ce dans le but d'éviter toute mésentente ou désagrément ultérieur. Il est porté à l'attention du conseil municipal que les nouvelles résidences devraient être dotées d'une valve anti retour afin d'éviter un effet de succion. Ce phénomène a été constaté ailleurs alors que du mazout a été siphonné à partir d'un arrosoir résidentiel par le réseau d'aqueduc qui était en manque d'eau. Voilà une façon imprévue et possible de contaminer un réseau qu'il nous faut éviter, d'où le bien fondé d'installer une valve anti retour lors de la construction d'une nouvelle résidence.

**Rues.** Certains commentaires sont exprimés concernant la rue de la rivière à l'effet qu'elle devrait être rechargée d'agrégat plus gros que du simple gravier, du moins à partir de la résidence de M. Turcotte jusqu'à l'extrémité où demeure M. Jean Charles Lemay. Il y a un lac qui se crée sur la route du quai. Il n'y a pas eu de fossé qui a été creusé à cet endroit. Il y a une butte à cet endroit qu'il faudra enlever. Dans le chemin du rang 6 Est à proximité de l'emplacement de M. Alain Thibeault, il y a un endroit où l'on retrouve de la glaise et une partie de chemin qui semble s'enliser dans le fossé. Ces situations feront l'objet d'un examen sur les lieux.

Le chemin du rang IV est localisé entièrement sur le territoire de Saint Henri de Taillon. L'entrepreneur qui reconnaît avoir trop prélevé de gravier à cet endroit compte le recharger à partir du haut du chemin en y étendant de la terre.

Les accès non officiels à la rue Bouchard, du moins autre que la rue elle-même, seront définitivement bloqués. Il est donc demandé par le conseil que les accès (chemin des écoflo et la sortie du côté du garage Crevier) soient dorénavant interdits et fermés. Sur cette même rue, il est reconnu que si l'on installait des bordures, cela aiderait grandement à pouvoir délimiter convenablement les terrains des particuliers et de leur permettre d'aménager convenablement leur emplacement. Un emplacement à l'extrémité de la rue Bouchard sera vendu sous peu pour fins de construction résidentielle.

### SERVICE INCENDIE

Depuis le début de l'année, il y a eu 23 interventions qui ont été signalées à la régie comparativement à 36 en 2010. Cette diminution serait attribuable aux efforts qui sont consacrés à la prévention. Récemment, le conseil d'administration de la régie a voté un règlement visant à rémunérer les administrateurs du même montant que ceux de la régie du secteur Sud et rembourser aussi les frais de déplacement. Dorénavant, lorsqu'il y aura litige ou une discussion d'autorité dans les dossiers, ce sera M. Éric Harvey (président) qui assumera le leadership des dossiers et non le directeur qui était mal placé ou parfois brusqué à cause de certains sujets. La dernière réunion du conseil de la régie a eu lieu à la centrale 911 d'Alma, ce qui a été très formateur. À titre d'information, la centrale d'Alma reçoit de 30,000 à 40,000 appels par année dont les appels adressés à la régie en sécurité incendie.

### URBANISME

- **Projet de villégiature Serge Lindsay.** Une rencontre a eu lieu avec les membres du conseil et l'autre promoteur concerné, soit M. Benoit Fortin. Il est dans l'intention de M. Lindsay de céder le futur chemin à la municipalité pour que celle-ci en assume l'entretien. Selon le conseil, il n'y a pas de raison pour lesquelles M. Lindsay devrait retarder son projet puisqu'il connaît les conditions ou les attentes de la municipalité. Jusqu'à présent, ce promoteur a travaillé de façon rigoureuse pour bien planifier son projet de développement. S'il suit les recommandations de la municipalité il n'aura pas à prendre en charge l'entretien du chemin qu'il devra aménager, c'est à lui de décider. La municipalité souhaite travailler de pair avec tous les organismes, y compris la régie en sécurité incendie. Quant à savoir c'est quoi un chemin conforme, les ingénieurs devraient ou doivent le savoir; il y a un cahier de charges pour cela. Sommairement, que le chemin soit doté de fossés, d'un rechargement de bonne compaction sur sa largeur ayant également une largeur acceptable, l'absence de végétation qui puisse obstruer la circulation ou égratigner les voitures. À moins d'agir selon les recommandations du conseil, le cas pourrait s'apparenter aux modalités d'entretien qui s'appliquent au chemin des Patriotes, à savoir que le promoteur assume certains frais d'entretien du chemin. M. Lindsay a déposé un plan de lotissement. C'est à partir du dépôt de ce plan et de l'accès projeté que la municipalité n'accepte pas le chemin. La jonction de la rue projetée avec la rue de la Pointe coûterait environ 15 000 \$ à aménager selon un estimé reçu.

- **Utilisation d'un garage route 169.** L'entreprise Terrassement Belleau a augmenté ses activités au site de la gravière dont l'entreprise est propriétaire. À cet effet, il y a de la machinerie qui est stationnée près du garage. Il était convenu que

l'entrepreneur devait déposer une demande de permis avant d'utiliser le garage à des fins commerciales.

M. Alain Thibeault demande pourquoi la municipalité permet-elle l'usage de ce bâtiment? Le conseil mentionne que l'entreprise Terrassement Belleau vient tout juste d'acquérir cet immeuble et que ses activités se concentrent principalement sur l'exploitation de sa carrière. A cet effet, l'entrepreneur n'a pas failli à sa promesse puisqu'il n'a demandé aucun permis et que la municipalité n'en a pas délivré non plus. C'est davantage la poussière et le bruit qui semble déranger les propriétaires concernés. L'entrepreneur a le droit d'exploiter sa gravière mais quant à l'usage de l'immeuble et pour ce qu'il entend en faire, s'il y a affluence de machinerie à proximité du garage, la situation n'est pas celle qui semblait être convenue. Si l'immeuble sert à des fins autres que ce qui a été discuté, l'entrepreneur recevra un avis écrit à l'effet de ne pas remiser de machinerie dans ce secteur ou du moins à côté dudit garage. On suivra le dossier de près et il sera mentionné de ne pas exploiter le bâtiment avant d'avoir obtenu un permis quelconque.

- **Sujets divers.** Il s'avère nécessaire de rappeler aux gens de faire le ménage dans leur cour, du moins pour ceux qui sont concernés. Ce rappel n'a pas été publié dans la Voix Municipale mais le sera d'ici peu et un délai sera accordé jusqu'au 15 juillet prochain pour ce faire. Certains ont conservé leur abri d'auto, ce qui ne doit pas être toléré sous peine d'amende. Un camp forestier appartenant à M. Dany Lessard n'aurait-il pas fait l'objet d'une demande de permis. Ce sujet mérite d'être vérifié par l'inspecteur (lot sur le chemin du rang 8).

- **Dérogations mineures.** Suite à une discussion concernant la logistique qui s'applique ou devrait s'appliquer dans le cas des dérogations mineures, le conseil recommande d'obtenir un avis d'un consultant à cet effet.

- **Développement de villégiature Thibeault rang 12.** Le développement prévu convient-il aux normes du service incendie de la Régie? Le conseil municipal se doit d'être cohérent avec les autres projets puisque la régie en sécurité incendie sera sollicité pour intervenir s'il y a lieu. Le promoteur doit savoir que le chemin puisse être aménagé afin de permettre à 2 véhicules de pouvoir circuler sinon il ne sera pas considéré comme étant aux normes et la municipalité n'en prendra aucun en charge.

- **SARP.** Le Service d'Aide-Conseil en Rénovation Patrimoniale offrira ses services directement aux municipalités à partir de 2012. Une grille indiquant le coût des consultations pour les 5 prochaines années confirme qu'il serait économique de réserver un nombre d'interventions de 10 et plus, le tarif unitaire étant moindre à partir de ce nombre. A cet effet, il a été constaté qu'à moins d'exception, les citoyens qui ont eu recours aux services du SARP ont donné suite aux travaux qui ont été recommandés et que si la tendance se maintient, le nombre dépassera facilement 10 consultations au cours des 5 prochaines années selon les propos de M. Alain Gauthier, inspecteur municipal. Se basant sur ces informations, le conseil municipal donne suite à cette offre de services...

#### **Résolution # 10      Consultation SARP (2012-2016)**

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité de confirmer au Service d'Aide à la Rénovation Patrimoniale que la municipalité de Sainte Monique compte recommander les services de consultation de l'organisme à raison d'un nombre de dix consultations au cours des 5 prochaines et accepte de signer l'offre de service proposé par le SARP.

**Note :** La tarification dépend de l'année d'utilisation des consultations. La grille choisie est dans la section de 10 à 19 consultations, le tarif unitaire s'appliquant selon l'année en cours.

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
552 \$	569 \$	586 \$	604 \$	622 \$

## LOISIRS

La commission a tenu une réunion en mai. On a communiqué avec l'organisme « en forme au Lac » dans le but de se prévaloir des services d'un animateur en loisir. Cette année, on remarque un engouement pour le basket-ball. Où aménagerait-on un terrain de basket-ball? Comment partager le service et les coûts d'un animateur entre municipalités? Pour le moment, entre les municipalités du secteur Nord, deux dossiers de services sont retenus comme étant des priorités municipales soit l'urbanisme et l'eau potable. Il est mentionné que la commission a de la difficulté à recruter suffisamment d'administrateur pour former son conseil d'administration, ce qui ne lui facilite pas la tâche pour organiser des activités sans un employé ou un animateur... L'organisation d'activités de loisir est tributaire de cette ressource. Il y aura lieu de s'informer s'il est possible de recourir aux services d'un technicien en loisir, dont celui de l'Ascension. Il faut aussi une clientèle pour justifier l'organisation d'activités de loisir.

Le festival western a été un succès et a bien fonctionné, on a observé un achalandage élevé lors de la soirée du vendredi et du samedi. Le dimanche en après-midi a été très bien quant à la fréquentation. Il y a eu un accident lors des compétitions et il a fallu attendre ½ heure avant que l'ambulance n'arrive sur les lieux. L'an prochain, des démarches seront faites afin qu'il y ait une ambulance qui soit stationnée sur le stationnement en face du site de compétition comme cela se produit dans d'autres municipalités où se tient ce genre d'activité à risques.

## MRC DE LAC ST JEAN EST

**Programme Volet 2.** L'enveloppe a été séparée en 2 soit 50% qui sont attribués aux projets de sentiers de Quad et de motoneiges et l'autre 50% aux municipalités en cote-parts. C'est ainsi que chaque municipalité aura droit à un montant de 15 000 \$ dans le cadre du programme volet 2. S'il y a des municipalités qui ne présentent pas de projets, le montant non alloué sera redistribué aux municipalités dévitalisées soit celles de Saint Ludger de Milot, Desbiens, Lamarche et Sainte Monique. La municipalité déposera un projet dans le cadre de ce programme dont la date limite est le 23 juin 2011.

## RISN

Des représentants de la Régie Intermunicipale du Secteur Nord se rendront en commission parlementaire à Québec vendredi le 10 juin 2011 en vue de présenter et faire adopter un projet de loi privée qui permettra à la régie de pouvoir vendre le surplus des gaz émanant du site d'enfouissement de l'Ascension. Si le projet est accepté, il s'agira d'une avancée importante permettant à une Régie (regroupement de municipalités) de pouvoir exercer une opération pseudo commerciale, ce qui est peu fréquent dans le domaine municipal. Il est souhaité que ce projet de loi soit approuvé, sinon le surplus de gaz non consommé devra être brûlé par une torchère, ce qui ne lui donnera aucune valeur ajoutée qui aurait pu être profitable à la collectivité. Le projet de loi est parrainé par M. Alexandre Cloutier, député et sera présenté par deux membres de la Régie (M. Louis Ouellet vice-président et M. André Paradis préfet), ledit projet de loi ayant été rédigé par Me Jean Hudon de la firme Larouche Lalancette Hudon.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le 18 mai dernier, la Sûreté du Québec tenait une journée spéciale des policiers dans le but de faire connaître les services qu'elle dispense et aussi présenter les agents de la Sûreté qui sont les parrains pour chacune des municipalités de la MRC. Madame Nancy Brisson représentait le conseil municipal lors de cette réunion. Dans le cas de Sainte Monique, le parrain attiré est l'agent Serge Tessier. Celui-ci a déjà eu une entrevue avec M. le Maire sur divers dossiers concernant la prévention et la sécurité locale.

## CJS, BIBLIO, MARINA

**CJS.** La coopérative jeunesse de services prendra en charge l'organisation des activités entourant la célébration de la fête Nationale, vendredi le 24 juin prochain. Au menu des activités, il y aura un souper méchoui, une tente festive, des tables au cercle de l'Age d'Or, de la musique. Il y aura pour les jeunes l'activité «pêche en herbe». Ce sera une journée très active. On ne compte pas organiser une présentation de feux d'artifices puisqu'il faut dorénavant un artificier professionnel pour manipuler des objets pyrotechniques et le coût serait très élevé. On ne sait pas d'avance s'il y aura un feu de la Saint Jean car d'année en année, c'est plutôt la température qui en décide et l'on constate que c'est la sécheresse qui se produit en cette période. Hormis ces activités, la population est invitée à fournir du travail aux jeunes de la CJS à partir du 27 juin alors que les étudiants (13 à 17 ans) seront en congé.

**Biblio.** Mesdames Nancy Brisson et Normande Gauthier ont assisté à l'assemblée générale annuelle des bibliothèques affiliées au CRSBP (centre régional de services aux bibliothèques publiques) qui s'est tenue à Alma. La bibliothèque de Sainte-Monique a été mise en nomination pour le niveau d'assiduité de sa clientèle.

**Marina.** Le service incendie de Dolbeau-Mistassini a fait une demande pour utiliser le ponton pour une durée de 2 semaines. La Marina de Ste Monique aura encore besoin de ce ponton pour la même période. M. Mario Desbiens mentionne qu'il serait utile de pouvoir trouver un adepte de la plongée sous marine pour localiser des ancrages qui se seraient déplacées ou du moins retrouver leurs attaches.

## MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Conteneur chemin des Patriotes.** Le conteneur situé sur le chemin des Patriotes déborde pour le moment. Il est localisé près de la remise où l'ancien propriétaire du lot (Denis Girard) avait aménagé un espace pour celui-ci. Il n'y a pas de raison pour laquelle le conteneur devrait être dorénavant déplacé à l'extrémité du chemin du cimetière ou du moins en face. Il est fort probable que plusieurs usagers autres que les propriétaires du secteur utilisent ce conteneur, ce qui explique pourquoi il est si plein.

- **SARP.** Le service d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale œuvre dans plusieurs domaines dont celui de l'élaboration du cadre bâti et des percées visuelles. Le SARP a réalisé des projets en vue de donner un nouveau "look" au paysage municipal dans certaines municipalités, comprenant le diagnostic et les recommandations avec (en option) une présentation aux citoyens. Le coût estimé d'une telle démarche varie de 10 000 \$ à 15 000 \$. Selon le directeur général du SARP, la municipalité de Sainte Monique serait gagnante d'entreprendre cette démarche afin de valoriser l'esthétique du périmètre central du village et divers autres endroits clés.

- **Centraide.** Au cours du mois de mai, des bénévoles du Groupe d'Action Bénévole Ensemble ont sollicité des dons pour l'organisme Centraide et ont récolté 663 \$. Merci à tous les citoyens qui ont contribué au financement de l'organisme puisqu'il commandite plusieurs activités à Ste Monique dont une contribution récurrente que Centraide verse au GABE (6,000 \$) chaque année. La Maison Des Jeunes ne fera pas de demande d'aide financière en 2011, considérant qu'elle ne sera pas en manque de liquidité.

- **Option Transport.** Dans un récent communiqué de presse, l'organisme Option Transport qui regroupe 380 membres confirme avoir effectué plus de 6,000 déplacements. Durant la saison de loisir l'hiver dernier, Option Transport confirme avoir desservi 824 personnes qui se sont déplacées pour se rendre au mont Lac Vert ou au centre Mario Tremblay.

- **Motion de félicitations École Bon Pasteur.** Mme Nancy Brisson conseillère, vote une motion de félicitations à l'égard des élèves de l'école Bon Pasteur de Sainte Monique qui ont présenté un projet qui leur a valu de remporter le prix Marie-Victorin dans le cadre du développement des valeurs entrepreneuriales et environnementales. Cette motion s'adresse également aux enseignants et enseignantes qui ont encadré toute cette démarche.

- **Assemblée générale Groupe Ensemble.** Le Groupe d'Action Bénévole Ensemble tiendra son assemblée générale annuelle mardi le 14 juin à 10 heures à la salle Bellevue de Saint Henri de Taillon. Un petit dîner sera offert suite à cette assemblée.

- **Cercle de l'Age d'Or.** Le Cercle demande au conseil s'il serait possible de prolonger le pavage du stationnement de l'Age d'Or pour rejoindre celui de l'école, ce qui permettrait d'éviter l'accumulation de gravier dans le périmètre d'entrée de la salle publique.

- **Lumières rue Pie XII.** Trois lumières de rues ne sont pas fonctionnelles sur la rue Pie XII. Ceci est attribuable au fait que le câble d'alimentation de ces lumières de rues s'est rompu et qu'il a fallu le remplacer. Toutefois, le raccordement n'a pu être effectué par l'entrepreneur électricien puisqu'il s'agit d'une tâche relevant d'Hydro Québec. Une demande a été faite pour raccorder ce câble.

- **Parc municipal.** Les bancs qui sont dans le parc municipal ont dépassé leur durée de vie utile et sont pratiquement finis. Les bancs de 4 pieds se vendent chez Jambette 312 \$ chacun. Il y a actuellement 4 bancs dans le parc. Il en faudrait en commander non seulement pour le parc mais aussi pour la halte aménagée en face de l'hôtel de ville.

## **PERIODE DE QUESTIONS**

**Question 1.** Le conseil a-t-il ouvert le poste au camping en remplacement de la directrice? (Jacquelin Brisson)

Réponse. Non, la personne qui a été engagée à titre de remplaçante pour cette saison seulement a été embauchée en dernier recours. Il était nécessaire d'avoir quelqu'un qui connaissait le milieu touristique, qui avait de préférence de l'expérience au Centre Touristique et qui pouvait être opérationnel immédiatement. Nous avons trouvé quelqu'un qui répondait à tous ces critères. Les membres du conseil siégeant sur la corporation du camping ont fait pour le mieux. Au besoin, la directrice en congé forcé lui prodigue des conseils.

**Question 2.** Est-il sensé que les employés de la municipalité laissent tourner leur moteur pendant plusieurs minutes lorsqu'ils ne sont pas dans leur véhicule? (Jacquelin Brisson)

Réponse. A première vue non. L'hiver c'est plus compréhensible. Il faut connaître les circonstances particulières ou des cas précis avant de savoir s'il était justifié de le faire ou ce qui a pu accaparer la personne qui a utilisé le véhicule.

**Question 3.** Est-il normal qu'un employé utilise un véhicule de la municipalité pour aller dîner plutôt que de prendre le sien? (Jacquelin Brisson)

Réponse. Il y a lieu de se poser aussi certaines questions avant de pouvoir répondre à celle-ci. On peut se demander si l'employé transporte des outils qu'il a fournis à la municipalité et qu'il ramène chez lui, ce qui est souvent le cas.

Si l'employé juge qu'il peut gagner du temps à le faire, pourquoi ne pas se fier à son jugement... S'il doit aller faire une inspection les fins de semaines dans les installations, devrait-il charger des frais de déplacement à la municipalité pour aller et venir à la municipalité en utilisant son véhicule? Le conseil estime que si c'est le cas, les élus ont confiance en leur jugement et leur dévouement puisqu'il y a des circonstances où il est approprié de le faire.

**Question 4.** Le conseil va-t-il installer une lumière de rue au 325 du rang 7 comme je l'ai demandé plusieurs fois déjà? (Maurice Harvey). Et le ponceau situé en aval de ma résidence qui draine le lot de M. Gustave Gilbert sera-t-il remplacé?

Réponse. Le comité du conseil qui étudie et attribue les lumières de rues applique une directive quant à la pertinence d'installer une lumière de rue. Tel que mentionné, ce n'est pas véridique qu'ailleurs, pas plus que chez nous, que toutes les résidences isolées bénéficient d'une lumière de rue. Le comité essaie de privilégier les endroits où il y a une agglomération de résidence, où bien des courbes à risques, les endroits non sécuritaires. Dans le cas de la demande de M. Harvey, il n'y a qu'une résidence de concernée à éclairer, ce qui ne répond pas aux critères. Quant au ponceau, une inspection sera faite pour valider une intervention s'il y a lieu.

**Question 5.** Le conseil a-t-il prévu de remplacer la section de trottoir en face de l'ancienne station Irving en direction de la résidence de M. Hervé Gauthier. Et quand va-t-il le faire? A partir de quand le conseil prend-t-il les demandes en considération? Quelles sont les priorités du conseil en matière de voirie en 2011? (Ange Émile Gauthier)

Réponse 4. La section de trottoir mentionnée n'est pas prévue aux dépenses de l'année en cours. En général, le conseil planifie les travaux lorsqu'il fait une reconnaissance des lieux sur le territoire, les employés des travaux publics participent à cet exercice en vue de déterminer quels sont les travaux les plus urgents. Il arrive souvent que le conseil tienne compte des situations ou des demandes des citoyens lorsqu'elles lui sont rapportées ou présentées en assemblée comme c'est le cas maintenant et elles sont écrites en général dans le procès-verbal. Le conseil ne peut pas toujours deviner ou prendre les devants ni répondre favorablement sur le champ. En ce qui concerne les priorités du conseil en matière de voirie, le rang 7 figure dans les travaux de 2011 quant aux travaux de rapiéçage. C'est le principal rang de Ste Monique et il est impossible de penser à reconstruire ce rang au complet (2.2 millions \$) selon les normes d'aujourd'hui. Le conseil avait déjà évalué de le refaire mais lorsqu'il a été question d'emprunter plus de 2 M \$ pour le refaire, le conseil a estimé que s'il investissait 100 000 \$ par année dans ce rang, cela coûterait moins cher que les intérêts qui s'appliqueraient au financement de ces travaux et que ce rang serait toujours vulnérable au transport lourd qui s'y fait sporadiquement même s'il est prohibé. Des travaux sont prévus dans le rang 6 Ouest (la côte avant d'arriver au centre touristique). Le chemin doit être excavé 4 pieds de profondeur, rechargé et pavé à nouveau. C'est une partie de route très achalandée et les touristes brisent leurs véhicule à cet endroit. La côte du quai a fait l'objet de discussion en vue de la paver si c'était possible.

**Question 6.** Comment peut-on savoir que les travaux Préco donneront de meilleurs résultats que la rue St Jean où l'on constate qu'il y a des bosses et que pourtant, ceux-ci étaient supervisés? (Ange Émile Gauthier)

Réponse. Les travaux de la rue St Jean n'ont pas eu pour objet de recharger en profondeur toute la largeur de la rue mais une partie seulement, principalement la tranchée qui a été ouverte pour remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout et un rechargement partiel de la surface non excavée. Dans le cas des travaux Préco, les rues ont été excavées et rechargées à leur pleine largeur. La surveillance a été effectuée à plein temps par le consultant, les cotes de niveau ont été prises constamment, des tests de compaction ont été effectués au besoin et le directeur

des travaux publics de la municipalité a participé à plein temps, du moins dans le secteur sud, aux travaux.

**Question 7.** Pourquoi avez-vous donné de l'argent à Marco Tremblay pour son développement sur le chemin des Patriotes? (Alain Thibeault).

Réponse. Il faut savoir qui fait du développement à Ste Monique et à quel prix. Il n'y a aucun individu qui a "ouvert" une rue, construit des immeubles dont chacun dépasse les 200 000 \$ en termes d'évaluation et qui en a fait plusieurs et tout ça pour à peu près 25 000 \$. Dans ce projet, l'individu devait démolir un garage et élargir la rue et assumer les frais d'arpentage, installer un service d'aqueduc... Jusqu'à présent c'est le seul promoteur qui a développé à si peu de frais en lieu et faveur de la municipalité (par ricochet) et dont les retombées ont été si vite réalisées. La municipalité vend des terrains à perte pour promouvoir le développement domiciliaire afin de permettre à des gens de construire une résidence ici en réalisant une certaine économie sur l'achat du terrain. Il n'y a personne qui voudra payer 35 000 \$ pour un terrain à Ste Monique à moins que cet emplacement soit situé sur le bord de l'eau. Jusqu'à maintenant, personne n'a pris la relève de la municipalité en tant que promoteur du développement domiciliaire. Personne n'oserait investir 300 000 \$ pour aménager 10 terrains et attendre 10 ans pour les vendre en sachant qu'il les vendra à perte.

**Question 8.** Quand va-t-on mettre de l'abat poussière et combien on en a mis l'année dernière?

Réponse. Aussitôt que possible et on ne peut pas en mettre tout le temps ni à volonté. Il y a des limites. L'an dernier, on a épandu 12 palettes (1000 kilos) de flocons de calcium à 900 \$ chacune, ce qui est en soi un "record" en terme de quantité et plein de gens ont crié qu'on en mettait pas ou trop peu. Nous avons déjà procédé à l'achat de 4 palettes actuellement. La municipalité en mettra certainement sur les chemins. Avant que la municipalité prenne en charge l'application d'abat poussière, une entreprise de l'extérieur de la région le faisait à raison d'une fois par été; ce travail était effectué vers la fin de juin ou le début de juillet.

**Question 9.** Le conseil a-t-il publié quelque part une ouverture de poste pour l'engagement d'un 5<sup>ième</sup> employé?

Réponse. Non, l'employé en question a été engagé sur une base ponctuelle, parce que tous les employés étaient surchargés et qu'avec les travaux en cours, il fallait un employé de plus. Il n'y a rien qui a été dit ou écrit à cet employé qui aurait pu lui confirmer qu'il s'agissait d'un emploi saisonnier ou à plein temps. Le contremaître de la municipalité est en mesure de bien évaluer les besoins en termes de main d'œuvre pour effectuer les travaux dont il a la charge.

**Question 10.** Pourquoi le conseil n'a-t-il pas séparé le réseau d'égout pluvial et sanitaire quand il a procédé aux travaux l'an dernier et cette année?(Alain Thibeault).

Réponse. Lorsque le projet a été élaboré, il fallait tenir compte du traitement des eaux usées. Or, le consultant a confirmé que les coûts pour aménager une usine de traitement avec un réseau unitaire (pluvial et égout combinés) ne coûterait pas tellement plus cher mais que si la municipalité avait dû aménager les deux conduites et les regards en tenant compte de deux réseaux séparés, les frais auraient presque doublé pour construire ces réseaux. Si on trouve que c'est pas donné aujourd'hui, imaginez le double.

Note : Suite à certains égards de langage au cours de cette séance du conseil, le président de cette assemblée, en l'occurrence M. le maire a fait mention au cours de la période de questions qu'il y avait une période attribuée aux citoyens pour poser des questions et que celle-ci doit être empreinte d'une certaine politesse même si

les sujets discutés touchent particulièrement l'intérêt des citoyens. Tel que mentionné, le président peut décider de sursoir à cette période de questions s'il juge que celle-ci n'a pas pour objet de faire avancer la discussion ou aider à mieux comprendre l'intérêt de la population et de la municipalité concernant le sujet discuté.

**Résolution # 10**    **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 22H40

---

M. Georges Bouchard, maire

---

Jean Claude Duchesne, dir. général